

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Département de pédiatrie médicale et médecine de l'adolescent
Unité de neurologie et centre de référence des troubles des apprentissages
Professeur P.BERQUIN

Docteur T.BOURGUEIL (neuropsychologue)

Docteur A.DE BROCA (CRPMSN – pathologies du développement)

Accompagnement scolaire des enfants et adolescents présentant un trouble du langage oral ou écrit

Le document suivant a été élaboré par l'équipe pluridisciplinaire participant au groupe de travail « troubles du langage oral et écrit » (une version devrait être diffusée au plan Académique à la rentrée scolaire 2006/2007). Ce groupe mis en place depuis l'année 2004/2005 souhaite ainsi contribuer à une meilleure information de tous les enseignants (premier et second degré) en essayant de répondre à trois exigences qui lui paraissent fondamentales à savoir : adopter un langage commun, définir des principes méthodologiques et se référer à des connaissances théoriques communes.

Rappelons que l'enquête du ministère de l'Education nationale menée en juin 2003 auprès de toutes les écoles du département de l'Oise mettait en évidence les points suivants :

- la multiplicité de définitions des troubles du langage ;
- des pratiques de partenariat à peine ébauchées dans les écoles ;
- une demande de formation des acteurs de proximité de l'enfant.

Cette plaquette constitue donc une première étape. Une deuxième étape en lien avec les objectifs que le groupe s'est fixés et que le plan d'action pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage oral ou écrit (circulaire n° 2002-024 du 31-1-2002) préconise, viserait la mise en œuvre d'une recherche-action. Celle-ci porterait sur l'expérimentation de stratégies pédagogiques dont les effets pourraient améliorer de façon significative les performances langagières de ces élèves (par exemple l'expérimentation dans des situations données de stratégies relatives à la construction de représentations mentales).

DYSLEXIES

Définitions : altération spécifique et significative de l'acquisition de la lecture, non imputable à l'âge mental, à des troubles de l'acuité visuelle ou à une scolarisation inadéquate. Le trouble spécifique de la lecture s'accompagne toujours de difficultés en orthographe, persistant souvent à l'adolescence, même quand l'enfant a fait des progrès en lecture.

Ce trouble spécifique affecterait 4 à 5% des enfants et adolescents scolarisés avec des degrés de sévérité variables.

Eviter de parler de troubles du langage écrit avant 8 ans.

Toutes les difficultés de lecture ne sont pas des dyslexies.

Classification :

La dyslexie phonologique se traduit par de grandes difficultés pour traiter les sons de la langue, l'enfant ne parvient pas à les identifier et à les manipuler de manière intentionnelle, qu'il s'agisse de syllabes ou de phonèmes. Il a beaucoup de difficultés à automatiser la stratégie alphabétique constitutive de la voie de lecture dite d'assemblage ou de déchiffrement (voir glossaire).

La dyslexie visuelle (ou *lexicale*) se traduit par de grandes difficultés à appréhender les mots dans leur globalité, à en fixer l'image orthographique. Ce sont alors les aspects visuo-perceptifs de la lecture qui sont affectés et donc la voie d'adressage ou de reconnaissance immédiate des mots (voir glossaire).

Parfois, ces deux types de problèmes peuvent être combinés. On parle alors de *dyslexie mixte*.

Repérage des enfants à risque

Auprès des enfants, dès 5-6 ans :

- actions de prévention à l'école ;
- repérage par les enseignants à partir des différentes évaluations ;
- dépistage possible à l'occasion du bilan médical de la 6^{ème} année ;
- si nécessaire, envisager un bilan pluridisciplinaire avec l'aide du RASED et du médecin scolaire pour adresser aux professionnels concernés.

Informer les familles, les associer aux démarches d'aide et à la mise en place d'un projet personnalisé qui restera nécessaire tout au long de la scolarité (voir « conseils pour la classe » et « adaptations pédagogiques »).

Signes d'alerte :

En G.S. :

- faible capacité de conscience phonologique ;
- perturbation au niveau du langage oral (non systématique) ;
- perturbation de la mémoire verbale ;
- difficultés de discrimination des formes proches.

Attention, pour certains enfants, les difficultés auront été masquées par de très bonnes performances dans d'autres domaines.

Au C.P. :

- difficultés de copie non liées au graphisme ;
- persistance des difficultés de conscience phonologique ;
- fluctuation des acquisitions : problème de consolidation ;
- difficultés pour la lecture de mots outils et/ou syllabes.

Au C.E.1. et au C.E.2.

- approfondir l'analyse si les difficultés sont persistantes ;
- se référer aux Evaluations Nationales ;
- toute dyslexie s'accompagne de troubles dysorthographiques.

Aide à l'élaboration d'un projet personnalisé : toujours avec les parents et sous la responsabilité du directeur d'école ou du chef d'établissement qui s'appuiera sur l'expertise du médecin scolaire et/ou du psychologue scolaire et/ou du conseiller d'orientation psychologue et/ou des enseignants spécialisés.

Ce projet pourra être formalisé sous la forme d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation), d'un PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) ou d'un PAI (projet d'accueil individuel).

Conseils pour la classe : tout au long de la scolarité.

La distractibilité et la fatigabilité altèrent les capacités d'attention, de concentration et de mémoire (mémoire à court terme et mémoire de travail) des enfants dyslexiques.

Pour faciliter leurs apprentissages, il convient donc :

1. d'adapter son message :

- ne pas hésiter à lui répéter les consignes ;
- lire lentement les consignes, les énoncés et deux fois les questions ;
- fournir peu d'informations à la fois ;
- stimuler son attention en lui posant des questions pendant les cours.

2. d'organiser matériellement la classe :

- le placer au premier rang, au milieu, face au tableau ;
- donner un texte photocopié pour les leçons à apprendre (quand l'enfant dyslexique se concentre sur de la copie, il lui est difficile de comprendre ce qu'il écrit) ;
- permettre l'utilisation de l'ordinateur pour l'expression écrite ;
- utiliser une police type ARIAL 12 avec double interligne pour les textes dactylographiés, éviter les écrits en italique ;
- photocopier toute prise de notes (un enfant dyslexique ne peut pas écouter, comprendre et rédiger en même temps) ;

- aider à l'organisation matérielle (a-t-il bien compris ce qu'on attend de lui ?) ;
- lui demander peu à la fois (à savoir que ce qu'il mémorise peut ne pas être retenu à moyen terme) ;
- favoriser l'entraînement au découpage, code de couleur pour gauche / droite ...
- vérifier le cahier de texte et corriger si nécessaire.

3. de mettre en place des stratégies palliatives :

- ne pas pénaliser les fautes d'orthographe ;
- proposer un aide-mémoire : pour rendre l'élève plus autonome dans la correction de ses écrits, aider l'élève à répertorier ses erreurs les plus fréquentes et à les consigner sur une feuille fixée sur son bureau ;
- dissocier évaluation des acquis et orthographe ;
- favoriser l'expression orale dans l'évaluation de ses connaissances.

Adaptations pédagogiques :

Pour le premier degré

- enrichir le langage oral ;
- préparer le travail de compréhension des histoires et des textes par des lectures partagées ;
- favoriser la discrimination de formes proches ;
- continuer à développer la conscience phonologique ;
- travailler sur les textes en lecture partagée ;
- entraîner à la reconnaissance des mots ;
- activités orthographiques : observation, rappel, épellation, fixation de mots associés dans une « pseudo histoire » rassemblant des mots ayant une parenté et constituant un aide-mémoire ;
- activités lexicales : organisation de famille de mots, repérage de morphèmes réguliers tels que préfixes et suffixes par exemple.

Tout au long de la scolarité

- entraîner à des stratégies de copie ;
- limiter la quantité d'écrits mais maintenir des exigences de qualité ;
- permettre la dictée à l'adulte ;

en lecture

- éviter la lecture à haute voix ;
- anticiper plutôt que remédier le plus possible (la lecture de textes longs sera préparée : donner des indices sur les contenus, les mots nouveaux compliqués seront découverts seuls et expliqués) ;

en mathématiques

- autoriser l'utilisation de tables de multiplications écrites (les enfants dyslexiques ont souvent des difficultés à mémoriser et automatiser l'apprentissage des tables) ;

Au collège

Le projet pédagogique doit être adapté en fonction du projet de l'enfant, de ses possibilités globales, de la sévérité des difficultés dans certains domaines et de l'orientation que l'on peut éventuellement prévoir.

Par exemple, remplacer l'anglais, langue redoutable pour les dyslexiques (40 phonèmes pour 1120 graphèmes) par une langue plus transparente (italien, espagnol, allemand) ou en différer l'apprentissage.

Ce projet élaboré avec les parents et l'élève sera donc envisagé matière par matière avec les enseignants concernés qui devront se concerter pour déterminer ensemble les adaptations utiles et définir les critères de notation : notation « juste » des connaissances tout en prenant en compte le handicap.

Les adaptations devront porter prioritairement sur :

- La prise de notes : donner les programmes de cours à venir, apprendre à écouter en prenant des notes parcellaires.
- Les difficultés d'orthographe et de graphisme : éviter d'enlever des points pour l'orthographe dans toutes les matières, ne pas faire figurer dans la moyenne les notes de dictée.
- Les difficultés de lecture : lire les énoncés et les consignes à l'ensemble de la classe.
- La lenteur :
Donner du temps supplémentaire en distribuant la copie en premier et en apprenant à ces élèves à gérer le temps ou donner moins d'exercices.
Il conviendrait également de concevoir au niveau des équipes pédagogiques des modules de soutien en petits groupes. Des aides spécifiques y seraient apportées en fonction des difficultés repérées en classe et en lien avec les prises en charges extérieures.
Certaines compétences pourraient être travaillées sur des périodes limitées :
 - aide à l'organisation ;
 - explication des erreurs commises pendant les cours ;
 - entraînement orthographique, syntaxique et lexical.
 - Préparation de la compréhension des textes par des lectures partagées.

Attention à ne pas surcharger l'emploi du temps de ces élèves fatigables

GLOSSAIRE

Adressage (voie d') : procédure d'identification des mots écrits qui consiste à reconnaître un mot en le comparant à une représentation modèle mémorisée dans le lexique. *Synonymes* : voie orthographique, voie directe.

Assemblage (voie d') : procédure d'identification des mots écrits qui consiste à reconstituer un mot séquentiellement (de gauche à droite) à partir de ses éléments (graphèmes) et en utilisant la correspondance graphèmes/phonèmes. *Synonymes* : voie d'identification par médiation phonologique, voie phonologique, voie alphabétique, voie indirecte.

Conscience phonologique : capacité à isoler mentalement et à manipuler les unités sonores non significantes de la parole : phonèmes (unités segmentales), syllabes et rimes.

Fluence verbale : capacité à donner oralement des mots appartenant à un champ phonologique (mots commençant par le même phonème) ou sémantique (noms de fleurs, d'animaux ...) bien définis.

Graphème : lettre ou groupe de lettres correspondant à un phonème.

Lexique : ensemble des mots « extériorisés » (lexique actif) et des mots compris par un individu (lexique passif).

Logatome : mot sans signification dans une langue donnée. *Synonyme* : pseudomot.

Mémoire de travail : mémoire à court terme qui stocke des informations temporaires d'une part et qui effectue un traitement de ces informations d'autre part.

Morphème : les phonèmes sont organisés en morphèmes qui constituent les plus petits éléments porteurs de sens.

Phonème : le phonème est la plus petite unité, dénuée en elle-même de sens, que l'on puisse isoler dans la chaîne parlée. La production de la langue orale française exploite une gamme de 36 phonèmes parmi lesquels on distingue 17 consonnes, 6 voyelles et 3 glides (semi-consonnes ou semi-voyelles).

Prosodie : partie de la phonétique qui étudie l'intonation, l'accentuation, le rythme, les pauses, la durée des phonèmes, la « mélodie » des mots et/ou des phrases.

Syntagme : constituant syntaxique de la phrase (syntagme nominal ou syntagme verbal).

BIBLIOGRAPHIE

- CDROM « Les troubles spécifiques du langage oral et écrit » CRDP Nord-Pas-de-Calais
- L'évolution du langage chez l'enfant - De la difficulté au trouble - Marc DELAHAIE Editions INPES juin 2004 (cf site internet)
- Le cerveau singulier Michel HABIB Editions Solal Marseille 1997
- <http://hcsp/ensp.fr/docspdf/qdsp/adsp-26/ad263037.pdf>
Les différents troubles d'apprentissage Monique TOUZIN
(Revue Actualité et Dossier en Santé Publique, n° 26 mars 1999)
- Les dyslexies. Sous la direction de R. CHEMINAL et V. BRUN Editions Masson Paris 2002.
- Les troubles spécifiques du langage oral et écrit Docteur Christine EGAUD Editions CNDP Lyon.
- Comment la parole vient aux enfants ? Bénédicte DE BOYSSON-BARBIES Editions Odile JACOB.
- Le langage de l'enfant - CHEVRIE-MULLER, NARBONA Editions Masson.
- Réadaptation Janvier 2002 n0 486 ONISEP

SITES INTERNET

<http://www.inpes.sante.fr> (rubrique : trouble du langage)

<http://www.grenoble.iufm.fr/recherch/cognisciences>

http://www.cfes.sante.fr/index.asp?page=10000/themes/troubles_langage/pres_doc.htm

http://www.coridys.asso.fr/pages/base_doc/base_doc.html

<http://perso.wanadoo.fr/jerome.grondin/dldo.htm>

<http://pages.infinit.net/touze/ta.html>

http://daniel.calin.free.fr/publications/dyslexie_trouble_ou_difficulte.html

<http://www.ac-grenoble.fr/ien.st-marcellin/dyslexie.htm>

<http://www.scolasite.com/pages/dysl2.htm>

<http://alain.lennuyeux.free.fr/dyslexie/index.htm>

<http://www.ac-bordeaux.fr/ia24/Docdepartemental>

www.education.gouv.fr/syst/handiscol/default.html

<http://www.apedys.org/>

ANNEXE

Le modèle à deux voies de la lecture

